Commission Accès au Marché

Session du 27 novembre 2020

Sujets		Durée
1	Mécanisme de capacité	1h30
2	**Effacements :** *Point sur les réalisations 2020 et feuille de route 2021*	**35’**
3	Flexibilités pour la résolution des congestions réseaux	40’
4	Marché français de l'équilibrage	15’



1

Feuille de route effacements

Des propositions d'axes de travail pour accompagner le développement de la filière

La réflexion collégiale menée au cours de l'année 2019 (DGEC, CRE, RTE, Enedis, ADEME) qui a débouché sur une large consultation des parties prenantes au cours du dernier semestre 2019 (ayant mobilisé près de 50 participants) a fait ressortir **un ensemble de préconisations partagées portant sur 5 grandes thématiques à décliner :**

1. **Revoir et accroître le soutien capacitaire accordé à la filière**
2. **Relancer les effacements fournisseurs**
3. **Garantir dans la durée la fiabilité de la filière**
4. **Favoriser l'appropriation des dispositifs par les consommateurs**
5. **Perfectionner le fonctionnement des marchés**

1 - Revoir et accroître le soutien capacitaire accordé à la filière

Rehausser les plafonds de prix en capacité et en énergie

Proposition n°1

- **Pour les nouvelles capacités**, assurer l'attractivité de l'appel d'offres, en révisant notamment les plafonds de prix (€/MW), en cohérence avec les objectifs fixés dans la PPE et les résultats des appels d'offres passés
- **et pour les capacités existantes**, analyse des besoins pour assurer leur maintien en activité

Mesures associées

- **Pour l'appel d'offre 2021,** neutralisation de l'année 2020 et rehaussement des plafonds de prix capacitaires à 60 k€/MW
  - ⇨ **doublement des volumes retenus à l'AOE 2021**
- **Pour les appels d'offres à venir :**
  - ❑ Analyses pour le maintien en activité des capacités existantes et réflexions autour du plafond de prix en capacité

Proposition n°1 bis

- Revoir, pour les effacements participant à l'AOE, les prix maximum d'activation des capacités lauréates sur les marchés de l'énergie tout en assurant un nombre d'activations minimal par an.

Mesures associées

- **Pour l'appel d'offre 2021,** révision des plafonds de prix d'activation en €/MWh et ajout d'une option PPP2 sans plafond de prix, avec des pénalités plus importantes (option sélectionnée par 29% des capacités retenues)

Refonte de l'AOE pour assurer dans la durée son efficacité, au-delà des mesures exceptionnelles mises en place en 2021

1 - Revoir et accroître le soutien capacitaire accordé à la filière

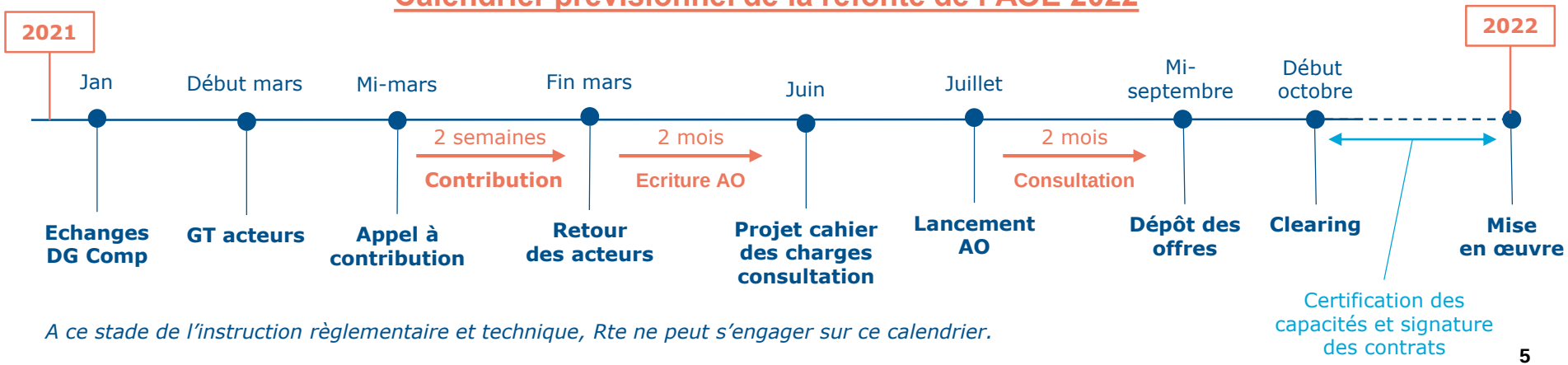
Des besoins d'investissement potentiellement plus importants pour les effacements diffus

Proposition n°2

1. Prévoir des contrats pluriannuels à l'AOE pour les capacités d'effacement diffus
2. Privilégier la valorisation des économies d'énergie éventuelles via le dispositif CEE

Objectif d'une mise en œuvre dans le cadre de la refonte de l'AOE 2022

Calendrier prévisionnel de la refonte de l'AOE 2022



A ce stade de l'instruction règlementaire et technique, Rte ne peut s'engager sur ce calendrier.

2 - Relancer les effacements fournisseurs

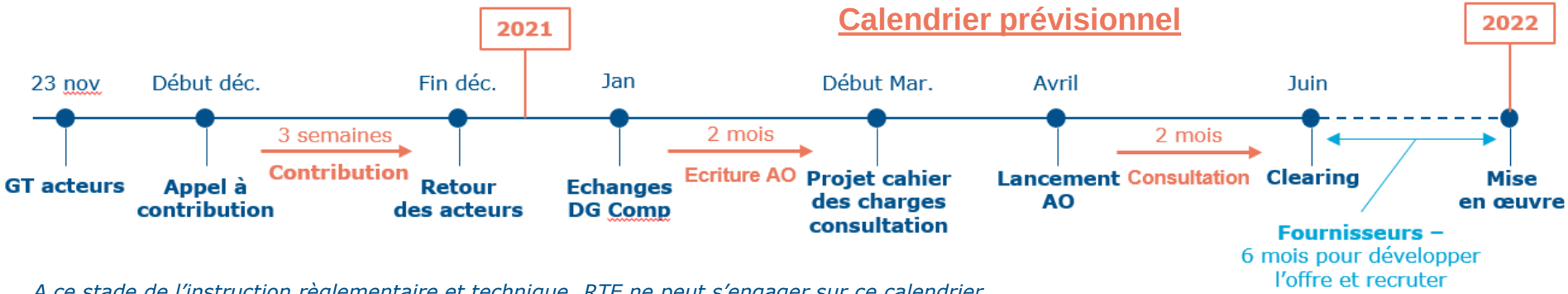
Proposition n°3

Rendre éligibles les effacements tarifaires à un soutien capacitaire, par exemple via la participation à l'appel d'offres effacement ou un appel d'offres dédié.

Avancement de la proposition

- Webinaire de la DGEC le 10 juillet pour présenter les principes d'un futur Appel d'Offres Effacements Indissociables de la Fourniture (AO EIF), suivi d'une consultation
- Premier GT organisé sur le sujet par RTE le 23 novembre pour affiner les modalités de l'AO EIF, suivi d'un appel à contribution des acteurs

Calendrier prévisionnel



A ce stade de l'instruction règlementaire et technique, RTE ne peut s'engager sur ce calendrier.

3 - Garantir dans la durée la fiabilité de la filière

Proposition n°7

Définir au cours de l'année 2020 un jeu d'indicateurs pertinents (déclinables pour chaque acteur) ainsi qu'un label de fiabilité et prévoir une publication annuelle, pour chaque acteur, des indicateurs et du label.

Avancement de la proposition

- Echanges sur les premiers indicateurs par acteurs fin 2020/début 2021
- Publication courant 2021
- Définition d'un label en 2022

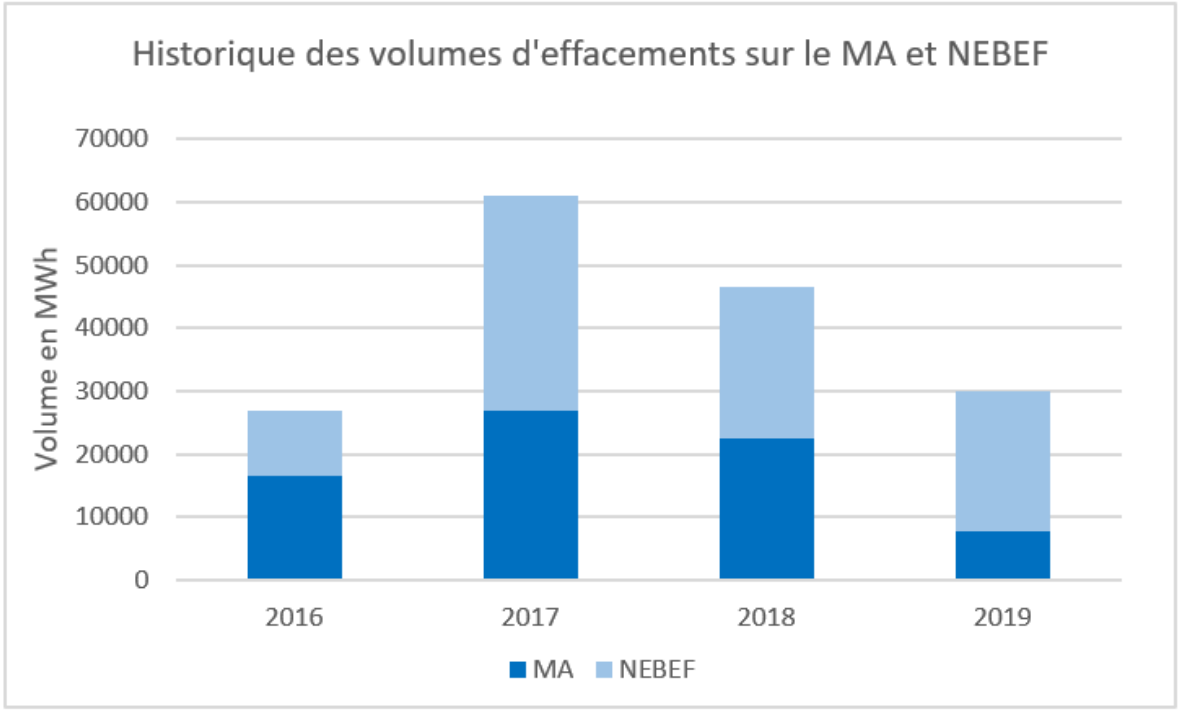
Proposition n°8

Conditionner – à terme – la participation aux appels d'offres organisés par l'Etat à des performances minimales en matière de fiabilité évaluées à partir de performances passées.

Avancement de la proposition

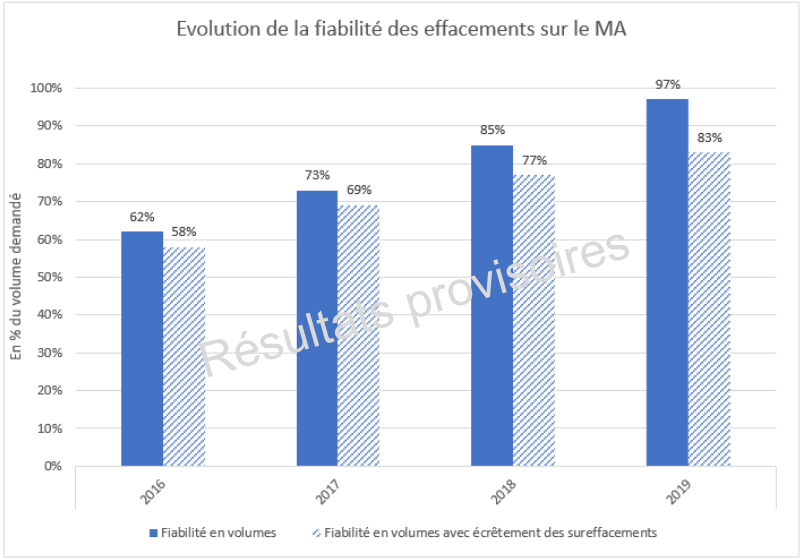
A concerter pour une mise en œuvre pour l'AOE 2023

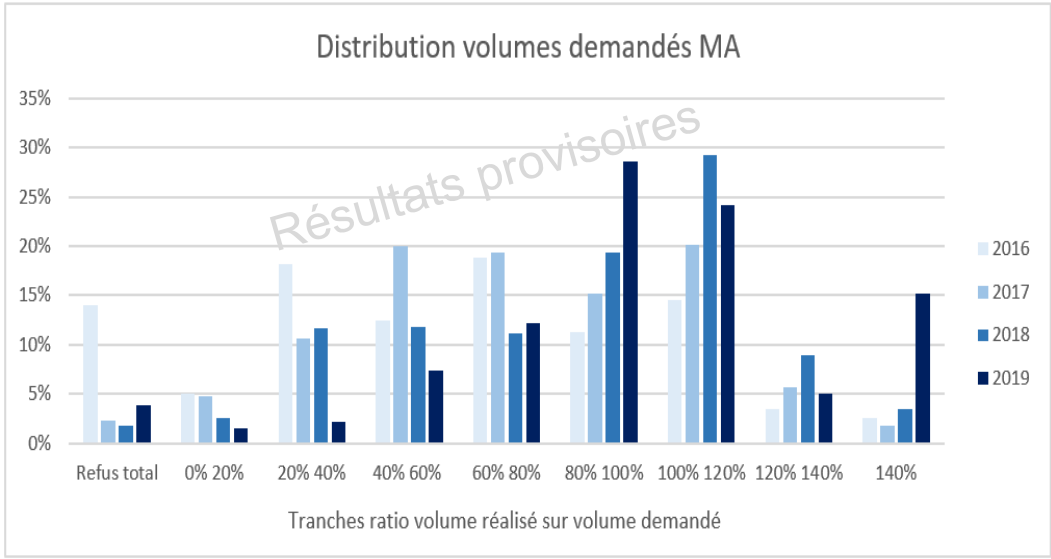
Zoom sur les résultats : où en est-on ?



- Des volumes comparables sur le MA et sur NEBEF représentant un volume moyen de 40 GWh par an.
- Les activations sont rares avec une forte volatilité d'une année sur l'autre et réalisées lors des jours de forte tension – environ 15 h d'activation en moyenne par an sur l'ensemble de la filière.
- La plupart des effacements ont une valeur capacitaire. Leur fiabilité en est d'autant plus nécessaire.

Zoom sur les résultats : Evolution de la fiabilité ces dernières années sur le MA



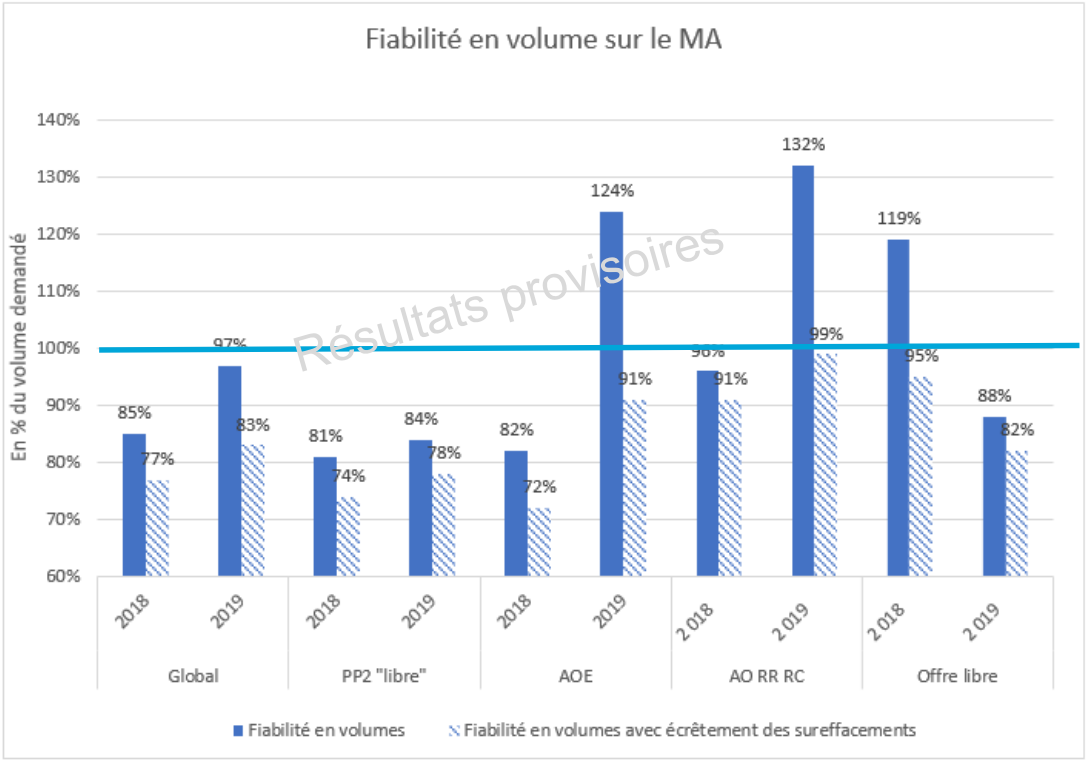


Fiabilité : Ratio Volume réalisé sur Volume demandé
Refus d'activations cause non respect des CUO exclus du périmètre

- Amélioration significative de la fiabilité en « moyenne » sur le MA, depuis la mise en œuvre du paquet « fiabilité »
- Des volumes en défaut persistants compensés par des sur-effacements.

- En 2019, seulement 50% des volumes demandés sont réalisés dans la fenêtre [80%, 120%] vs. 94% pour les TAC
- Forte imprécision : impact sur l'équilibrage du système électrique en temps réel

Zoom sur les résultats : Sur le MA, des disparités de fiabilité selon les contrats

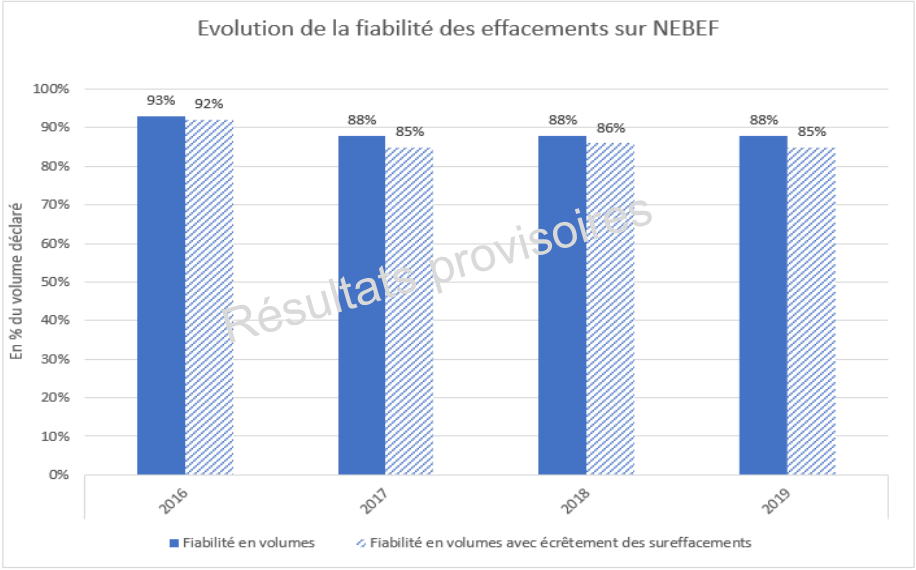


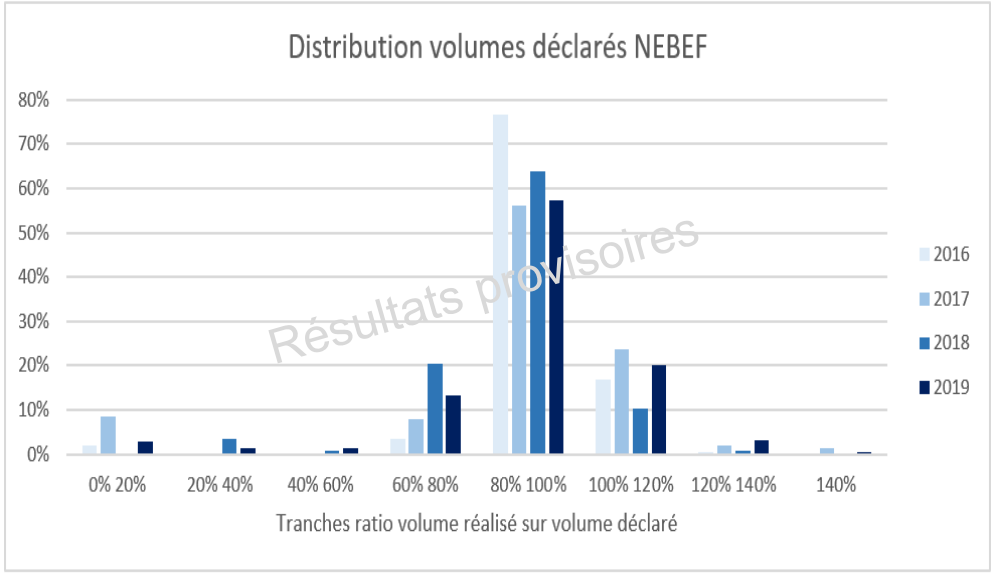
→ En moyenne, une fiabilité importante des capacités engagées dans un contrat de mise à disposition (AOE, RR/RC)

Effet des modalités de mise à disposition (choix des jours P20 p.e.), plafonnement des prix d'offre et/ou des dispositifs de pénalité

→ Hors capacités engagées dans un contrat de mise à disposition, des offres moins fiables lors des jours PP2

Zoom sur les résultats : Evolution de la fiabilité ces dernières années sur NEBEF





→ Un taux de fiabilité en volume stable depuis 2017 proche de 90%

→ Les effacements NEBEF sont plus précis que sur le MA. Environ 80% des volumes déclarés sont réalisés dans la fenêtre [80% 120%]

5 - Perfectionner le fonctionnement des marchés

Proposition n°12

Prévoir – dans le cadre de la révision de l'appel d'offres effacement – des modalités permettant de favoriser la participation des capacités d'effacement contribuant aux réserves constituées pour équilibrer le système électrique.

Avancement de la proposition

Objectif d'une mise en œuvre dans le cadre de la refonte de l'AOE 2022

Proposition n°13

Démarrer une expérimentation sur un volume et une période limités permettant d'évaluer la pertinence de la sous-mesure et de conclure quant à son éventuelle pérennisation.

Avancement de la proposition

Expérimentation sous-mesure implémentée dans les règles NEBEF 3.3 en cours de saisine CRE, pour un démarrage au 1er juin 2021 jusque fin 2023.

Proposition n°14

Analyser la pertinence d'une révision des barèmes de versement au regard des impératifs de représentativité des conditions de fourniture et de bonne incitation, pour une mise en œuvre éventuelle au 1er janvier 2021.

Avancement de la proposition

Révision du barème de versement télérelevé implémentée dans les règles NEBEF 3.3 en cours de saisine CRE

En synthèse

- **Evolutions apportées à l'AOE 2021 pour le rendre plus attractif** : les volumes proposés et retenus ont doublé
- **Une refonte de l'AOE 2022 nécessaire pour assurer dans la durée :**
  - ❑ Son efficacité (plafonds de prix en capacité et en énergie pour les nouvelles capacités et les capacités existantes, pluri annualité pour les effacements diffus)
  - ❑ Modalités de participation des capacités d'effacement contribuant aux réserves constituées
- **Mise en place d'un Appel d'Offres Effacements Indissociables de la Fourniture**
- **Poursuite du travail sur la fiabilité de la filière**
- **Entrée en vigueur des règles NEBEF 3.3 au 1er janvier 2021 avec notamment :**
  - ❑ Mise en place de l'expérimentation sous-mesure au 1er juin 2021
  - ❑ Révision de la formule du barème de versement télérelevé
- **Travaux en 2021 sur les méthodes de contrôle du réalisé, notamment sur le profilé,** pour intégration dans un prochain jeu de règles NEBEF